

Présents : BRIN Stéphanie - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - LEBOYER Christian - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - RIPOLL Sébastien - TWARDOWSKIJ Richard

Absents-Pouvoir : JACQUEMET Jean-Jacques pouvoir MOINEAU Frédéric

Absents : BIENACEL Peggy - CARIOU Evelyne

Secrétaire de séance : BRIN Stéphanie

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus des séances du 29 novembre 2017 et 10 janvier 2018.

I. Personnel

1. Service technique : renouvellement contrat

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de M. Frappé arrive à son terme le 6 février 2018. C'était un contrat de 3 mois de 16h par semaine.

Il convient de voir si la commune souhaite procéder au renouvellement de son contrat pour lui confier des missions de peinture, caniveaux, trottoirs, démaillage de toiture, remplacement de tuiles, changement de fenêtres...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de M. Frappé du 7 février au 31 juillet 2018.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-03

2. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Point reporté : en attente de renseignements complémentaires

II. Institution et vie politique

3. Convivio : renouvellement de la convention

Point annulé, délibération prise en juin 2017.

III. Finances

4. Enfouissement télécom : Demande de subvention au département

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible de faire une demande de subvention auprès du département pour l'enfouissement des réseaux télécom. Suivant le devis du SDEER, le coût total des travaux s'élève à 14 643.02 € HT. La subvention de 40 % pourrait représenter 5 857.21 € du montant du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter cette demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-04

5. Parvis de la mairie : Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire propose dans le cadre de l'aménagement du parvis de la mairie, de faire une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR).

L'estimation des travaux s'élève à 155 035.52 € HT. La DETR peut prendre en charge 25 % des travaux soit 38 759 € environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter cette demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-05

6. *Parvis de la mairie : Demande de subvention DSIL*

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de l'aménagement du parvis de la mairie, de faire une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) contrat de ruralité.

L'estimation des travaux s'élève à 155 035.52 € HT. Le montant de la subvention pourrait s'élever à 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter cette demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-06

7. *Parvis de la mairie : Demande de subventions Département*

✓ Au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de l'aménagement du parvis de la mairie, de faire une demande de subvention auprès du Département. L'estimation des travaux s'élève à 155 035.52 € HT. Le montant des travaux pris en charge s'élève à 97 000 € car les zones de parking sont exclues de la prise en charge. Le département peut subventionner à hauteur de 40 % soit 38 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter cette demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-07

✓ Au titre des amendes de police

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de l'aménagement du parvis de la mairie, de faire une demande de subvention auprès du Département. L'estimation des travaux s'élève à 155 035.52 € HT. Le montant des travaux pris en charge s'élève à 97 000 € car les zones de parking sont exclues de la prise en charge mais peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police. Le montant des travaux pris en charge par cette subvention est de 30 000 €. Le taux de cette subvention est de 40 % soit 12 000 € de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter cette demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-08